



Conflit de paiement a tord avec les assedic

Par **macdeby**, le **12/06/2009** à **13:17**

Bonjour,rnrnEn septembre dernier j'ai fait une demande d'allocation chômage suite à une fin de contrat. quelque temps plus tard je recois une lettre me disant que j'ai le droit aux allocations.rnrnEn mai de cette année, on me reclame une somme de plus de 3.300 € car je n'y avais pas le droit. Au téléphone avec eux, ils me disent bien qu'ils ne comprennent pas comment j'ai eu ces allocations, il s'agit bien d'une erreur de leur part. Donc, ils me proposent des échéanciers monstrueux que je ne signe pas. J'envoie un courrier leur disant que je m'engage à régler 50 € tous les mois. rnrnAujourd'hui, alors que je n'avais pas eu de réponse de leur part suite à ma lettre et mon chèque encaissé, je me dis que c'était accepté, et bien non, la proposition, signée ou pas selon eux, est valable donc ils voulaient plus de 200 € tout les 1er de chaque mois. Vu que je n'ai pas envoyé cette somme là le 1er juin (j'ai envoyé 50 € hier), ils me mettent en demeure de régler 3.300 € avant le 8 juillet !rnrnJe ne sais plus quoi faire, j'ai 21 ans, je ne peux pas régler cette somme comme ça,tout çaparcé qu'un jour, une personne a mal fait son travail. L'erreur professionnelle ne serait donc pas à reconnaitre légalement ? Aidez-moi !